



VILLE D'UGINE (SAVOIE)
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 27 MARS 2023

<p>NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX En exercice : 29 Présents : 27 Représentés : 02</p> <p>DATE DE LA CONVOCATION : Le 21 mars 2023</p> <p>PUBLICATION SITE INTERNET : Le 3 avril 2023</p>	<p>Président de séance : M. Franck LOMBARD</p> <p>Secrétaire de séance : Mme Françoise VIGUET-CARRIN</p> <p>Étaient présents : M. Franck LOMBARD, Mme Françoise VIGUET-CARRIN, M. Michel CHEVALLIER, Mme Nathalie MONVIGNIER-MONNET, M. Umberto DIMASTROMATTEO, Mme Agnès CHEVALIER-GACHET, M. Emmanuel LOMBARD, Mme Vanessa PUT DE GIULI, M. Jamel BOUCHEHAM, Mme Sophie BIBAL, M. Mustapha HADDOU, Madame Catherine CLAVEL, M. Simon OUVRIER-BUFFET, M. Gérard RUFFIER-MONET, Mme Marie-Thérèse BERGERET, M. Nathan EXCOFFIER, Mme Annabelle MOREL, Mme Stéphanie LUSSIANA, M. Joseph SCATIGNO, Mme Virginie NAIRE, M. Franck SOUQUET-GRUMEY, Mme Jamila ADEM-EL ATTAOUI, M. Jean-Pierre PLAISANCE, Mme Caroline BRULEY, M. Eric FUSS, Mme Audine FRECKMANN et M. Benjamin BONNIOT - - BOUCHET.</p> <p>Étaient représentés : Mme Pauline BRESSE ayant donné pouvoir à Mme Virginie NAIRE, M. Michel VARRONI ayant donné pouvoir à M. Joseph SCATIGNO.</p>
---	---

Délibération n°21

Rapporteur : M. Joseph SCATIGNO

Objet : Sécurisation et aménagement de la déviation de la RD1212 – Phase 2 - Convention entre la Commune d'Ugine et la Communauté d'Agglomération Arlysère – prise en charge des travaux de réseaux d'eaux

Par délibération en date du 06 février 2023 le Conseil Municipal autorisait M. le Maire à signer les marchés afférents aux travaux de sécurisation et aménagement de la déviation de la Route Départementale 1212.

Ce programme fait l'objet de travaux de VRD figurant au lot n° 1-Terrassement et VRD dont le titulaire est l'entreprise SERTPR domiciliée à Frontenex.

Les travaux de réseaux d'eaux potables et usées relevant de la compétence de la communauté d'Agglomération Arlysère, il convient donc de facturer à la Communauté d'Agglomération Arlysère la quote-part lui revenant, à savoir :

Le montant global des travaux s'élève à 912 512,70 € HT.

Le montant de la participation de la Communauté d'Agglomération Arlysère est fixé comme suit :

Travaux :

- Eaux usées : 72 707,05 € HT soit 87 248,46 € TTC
- Eau potable : 84 616,10 € HT soit 101 539,32 € TTC
- Installation chantier : 18 136,85 € HT soit 21 784,22 € TTC

Missions de maîtrise d'œuvre et CSPS : 1 742.10€ HT soit 2 090.52 € TTC

Soit un montant total de 177 202.10 € HT soit 212 642.52€ TTC

Pour ce faire, il y a lieu de signer une convention avec la Communauté d'Agglomération Arlysère

La Commission Municipale a examiné le dossier.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité autorise M. le Maire ou son représentant à signer la convention et à faire procéder au remboursement des dépenses par la Communauté d'Agglomération Arlysère tel que prévu dans la convention.

Pour copie certifiée conforme et exécutoire
Pour le Maire,
Michel Chevallier,
Adjoint au Maire



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

073-217303031-20230327-20230327_DE21-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/03/2023

Publication : 03/04/2023

Pour l'autorité compétente par délégation

